

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AOUT 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le dix-huit août 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Sylvain BOURDIER - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Bruno MOREAU - Patrick PORTET - Pascal RELIANT - Véronique REYMON - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE

Avaient donné pouvoir : Pierrette BORD a donné pouvoir à Thierry VERGE - Alison CLEMENT a donné pouvoir à Stéphane JARDONNET - Marie-Laure DESCAMPS a donné pouvoir à Patrick PORTET - Murielle DESFORGES a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Caroline LEOTY a donné pouvoir à Jean-Loup LESAGE - Guillaume NOUALI a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER - Jean-Pierre POUENAT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO - Elsa VALLIAMÉE a donné pouvoir à Daniel MARTIN - Laure VINCENT a donné pouvoir à Fernand SPACCAFERRI

Etaient Absents : Anne-Marie LAMALLE - Claude RIBOULET

Secrétaire de Séance : Stéphanie BODEAU

Le quorum est atteint.

La séance est présidée par Monsieur Le Maire – Sylvain BOURDIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

- a) Adoption Procès-Verbal du 7 juin 2022

- 1 - 2022/1886 - Compte rendu des décisions prises par le maire conformément aux délégations de compétence
- 2 - 2022/1826 - Délégation de Service Public du Marché Hebdomadaire avec les Fils de Madame Géraud - Remise gracieuse
- 3 - 2022/1879 - Marché hebdomadaire - Modification du périmètre
- 4 - 2022/1890 - Tarification repas républicain - 140ème anniversaire de l'élection de Christophe Thivrier
- 5 - 2022/1891 - Tarification - Pin's épinglette de la commune de Commentry
- 6 - 2022/1887 - Présentation du rapport annuel du délégataire du service public de production, transport et distribution de chaleur de la ville de Commentry
- 7 - 2022/1888 - Dénomination d'un bâtiment public : école élémentaire Cécile Rol-Tanguy
- 8 - 2022/1889 - Ilot thivrier - cession d'une parcelle BE 60 au profit d'évoléa
 - 2022/1893 - Voeu de soutien à Maksim Butkevitch

Communications du Maire

Monsieur le Maire présente Monsieur Gilles Maraud, nouveau Directeur Sport Enfance Jeunesse de la Commune.

La piscine municipale est ouverte tous les jours, avec le nouvel aménagement du solarium et un point de vente de rafraîchissements et d'encas. Nous pouvons d'ores et déjà dire que nous avons réalisé une très bonne saison estivale en termes de fréquentation, nous aurons rapidement des données chiffrées précises et nous y reviendrons.

Samedi 3 septembre aura lieu Sports en fête au stade Isidore Thivrier.

Samedi 10 septembre auront lieu les journées portes ouvertes à l'Ecole Municipale de musique.

Nous ouvrirons la 20e saison culturelle vendredi 16 septembre à 20h à l'Agora avec le spectacle d'humour musical « La Claque » de Fred Radix (entrée 5€).

Samedi 17 septembre, ce seront les journées du patrimoine et je ferai visiter l'Hôtel de Ville, en insistant cette année sur l'apport que Commentry doit à Christophe Thivrier, qui a été élu maire il y a 140 ans. Une exposition est en préparation sur le sujet.

Dimanche 18 septembre, nous commémorerons donc l'anniversaire de l'élection de Christou comme Maire de Commentry, par des cérémonies à partir de 10h45, un repas républicain à l'Agora à midi, et un spectacle gratuit de la Compagnie Jolie Môme toujours à l'Agora à 16h. Pensez à réserver pour le repas.

J'en termine en remerciant vivement les agents, Daniel Martin, tous les bénévoles, les partenaires, les commerçants, forains, artistes, qui nous ont permis de réussir un beau Vijon 2022.

Questions diverses

Néant

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Mandats de vote

.1 Délibération 2022/1886 - Compte rendu des décisions prises par le maire conformément aux délégations de compétence

PREND ACTE

M. Spaccaferri : Avons-nous une idée de l'incidence de l'augmentation du coût des denrées alimentaires ?

M. le Maire : La seule certitude que nous avons c'est que nous n'allons pas sur une baisse. Nous n'avons pas encore d'estimation mais nous devons être prudent.

Intervention de Monsieur Gilles Maraud, directeur de l'éducation jeunesse et sports : Nous ne pouvons que signaler que les montants sont conformes au marché pour le moment. Nous attendons la rentrée scolaire pour d'éventuelles modifications.

M. Spaccaferri : Un autre sujet concernant l'agression du policier municipal, je constate qu'il n'y a plus de policiers municipaux dans les locaux.

M. le Maire : Actuellement le policier municipal est en arrêt maladie jusqu'au 16 septembre 2022. Le Maire, officier de police judiciaire, pallie à l'absence de ce dernier.

M. Spaccaferri : En raison des incivilités toujours croissantes, je trouve grave que nous n'ayons pas de policier municipal.

M. le Maire : Je comprends mais le policier municipal est en arrêt maladie.

2 Délibération 2022/1826 - Délégation de Service Public du Marché Hebdomadaire avec les Fils de Madame Géraud - Remise gracieuse

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

M. le Maire : Le rapport modifié est sur table ; La somme de 75.24 euros correspondant à du chômage partiel avait été initialement déduit dans notre rapport, or, la société les fils de Madame Géraud l'avait déjà déduite, de ce fait, nous les avons réintégrés dans la somme qui a été décidée de déduire à leur redevance suite au manque à gagner durant la période COVID.

Mme Loureiro : Avec l'addition des deux sommes, nous n'arrivons pas à 2 710.89 euros, pourriez-vous nous expliquer ?

M. le Maire : Ce chômage partiel, les fils de Madame Géraud pouvait se les faire compenser par l'Etat ; il faut lire dans ce rapport « ce montant couvre » et non « ce montant représente », il sera donc modifié.

3 Délibération 2022/1879 - Marché hebdomadaire - Modification du périmètre

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

4 Délibération 2022/1890 - Tarification repas républicain - 140ème anniversaire de l'élection de Christophe Thivrier

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

M. Spaccaferri : Pourrions-nous connaître le nom des intervenants ainsi que l'invité d'honneur ?

M. le Maire : La liste des intervenants est en cours d'organisation, il y aura des élus.

M. Spaccaferri : Est-ce que vous parlez d'élus locaux tels que le président de la région, et président du Département ?

M. le Maire : C'est vraiment en cours d'organisation ; par contre l'invité d'honneur est Jean Auroux ; Notre choix s'est porté sur Monsieur Auroux car c'est le dernier ministre à qui on doit les grandes lois progressistes du travail.

5 Délibération 2022/1891 - Tarification - Pin's épinglette de la commune de Commentry

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

M. Spaccaferri : Le pin's était très à la mode dans les années 70. Je trouve que deux euros représentent deux repas de cantine et que c'est cher pour un pin's. Ne serait-ce pas pour compenser le manque à gagner comme on fait la gratuité de la pléiade pour les extérieurs à la commune.

M. le Maire : La différence avec la cantine est que le pin's nous ne sommes pas obligés de l'acheter, ce n'est pas un bien de première nécessité. Quant à ce que ce ne soit pas à la mode, ce n'est pas très grave.

6 Délibération 2022/1887 - Présentation du rapport annuel du délégataire du service public de production, transport et distribution de chaleur de la ville de Commentry

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

M. Spaccaverri : Je constate que c'était une bonne chose de faire ce réseau de chaleur entre le changement climatique et la crise internationale, ce serait bien que d'autres collectivités nous imitent.

M. le Maire : La rentabilité de l'exploitant est liée à notre développement.

7 Délibération 2022/1888 - Dénomination d'un bâtiment public : école élémentaire Cécile Rol-Tanguy

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

8 Délibération 2022/1889 - Ilot thivrier - cession d'une parcelle BE 60 au profit d'Evoléa

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

M. Spaccaverri : C'est bien pratique d'avoir un partenaire comme Evoléa car avec l'OPAC, la Mairie était obligée d'acheter les vieux bâtiments, les démolir, assainir le sol et les revendre à l'OPAC pour l'euro symbolique. Après la Mairie devait verser une subvention pour construire des immeubles. A l'époque l'OPAC réalisait un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros alors qu'Evoléa réalisait 25 millions de résultat. Il est plus confortable pour la commune d'avoir un partenaire comme Evoléa. Auparavant, le Maire devait aller négocier l'achat auprès des vendeurs et les réalisations allaient plus lentement. Toutes ces démarches étaient très énergivores.

M. le Maire : Pour mener à bien les mesures décrites par vous, il n'y avait pas besoin de dissoudre l'OPAC au profit d'Evoléa, d'autres organismes pouvaient le faire.

M. Spaccaferri : Certes, il y avait d'autres organismes mais pas avec les mêmes résultats.

M. le Maire : Vous pouviez demander à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) de vous faire ces démarches.

M. Spaccaferri : L'E.P.F. porte un projet et vous prête de l'argent que vous devez rembourser.

M. le Maire : L'E.P.F. fait l'acquisition à votre place pour un projet qu'il faut ensuite rembourser.

M. Spaccaferri : La différence avec Evoléa c'est qu'il vous rachète les biens.

M. le Maire : Sur table vous trouverez une motion concernant un vœu de soutien à Maksim Butkevitch que nous allons mettre au vote.

Délibération 2022/1893 - Voeu de soutien à Maksim Butkevitch

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour, étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 25 août 2022 à 18 h 45.

Le Maire,

Sylvain BOURDIER



Le ou la secrétaire de séance,

Stéphanie BODEAU